

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Taux moyens pondérés des communes si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 4	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière (bâti)	8 366 581	5,53		8 653 000	478 210		
Taxe foncière (non bâti)	211 177	63,90		218 600	139 723		
CFE additionnelle	1 717 349	8,45		1 859 000	157 121		
CFE - Fiscalité de zone (FPZ)							
CFE - Fiscalité éolienne (FPE)							
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case <input type="checkbox"/>							
				Totaux	775 054		Total

dont fiscalité de zone (FPZ) et éolienne (FPE)

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taux de référence pour 2022 8	Taxes additionnelles	Coefficient de variation proportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 8 x col. 10) 10
5,53	Taxe foncière (bâti)		
63,90	Taxe foncière (non bâti)		
8,45	CFE additionnelle	775 054	(6 décimales)
Produit total de référence (total Col. 5 hors FPZ/FPE)			

Réserve capitalisée	Réserve utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée
>>>			
>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
130 228				179 829	400 389	710
Alloc. compensatrices	130 291	DCRTP	18 101	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	21

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (cadre I col. 7) **775.054** + Total autres ressources (cadre II) **310 057** + Allocations compensatrices + DCRTP **148 392** + Versement FNGIR **21 817** + Contribution FNGIR **400 389** = **1.612.097**

Montant total prévisionnel fiscalité directe locale pour 2022

A MENDE le 11 MARS 2022 le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES MME PERNOT

Le préfet, le

Le président Communauté de Communes le **15 AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

Envoyé en préfecture le 26/04/2022
Reçu en préfecture le 26/04/2022
Affiché le 26/04/2022
ID : 048-200069268-20220414-D22_030_1259-BF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels

Taxe foncière (non bâti) :

2 459

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

22

7 360

81 496

76

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

72

Dotation pour perte de THLY :

Dotation IH (Mayotte) :

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

96

38 710

Bases exonérées par la loi

- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

706 764

1 089 163

50 813

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

22

7 360

81 496

76

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrévée
- c. CVAE : exonérations non compensées

85 154

45 074

259

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
- b. Bases des locaux vacants soumis à THLY
- c. Taux figé de taxe d'habitation

3 677 493

4,89

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz – Stockage, transport...

6. FRACTION DE TVA

400 389

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Fiscalité	Taux maximal de droit commun ¹¹	Taux maximum dérogatoire ¹²	Taux maximum avec rattrapage ¹³	Taux moyen 75 % ¹⁴	Taux maximum avec capitalisation ¹⁵	Taux maximum avec majoration spéciale ¹⁶	Coefficients de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières ^{17, 18}	
Fiscalité de zone							de taxe foncière (bâti) ¹⁷	de taxe foncière (non bâti) ¹⁸
Fiscalité éolienne								

DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2022 au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Année antérieure à 2022 au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	Diminution sans lien	
		Taux moyens de référence nationaux	Taxe foncière (bâti)
			50,14
		37,72	

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021	
national	de l'EPCI

EPCI à FPZ/IFE en régime de droit commun

Coefficients de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières ^{17, 18}	
de taxe foncière (bâti) ¹⁷	de taxe foncière (non bâti) ¹⁸